

Publié le 11 septembre 2009

Saint-Pierre et Miquelon : nouveau plan d'élimination des déchets

Le Conseil territorial de Saint-Pierre et Miquelon a missionné la Sodepar pour actualiser son plan d'élimination des déchets et mettre en place une filière d'élimination des déchets complète.



Le précédent plan d'élimination des déchets de l'archipel date de 2004. Son programme qui prévoyait l'incinération des déchets n'a pu être mis en place. La cause : des contraintes climatiques lourdes et un volume somme toute assez modeste de déchets. De plus, il était inenvisageable d'organiser un recyclage vers les Provinces canadiennes, ce qui est aujourd'hui concevable.

Le nouveau plan (2009-2014) prévoit d'aménager des équipements d'ici à 5 ans et de développer de nouvelles pratiques de tri dans l'intérêt environnemental de l'archipel et aussi pour l'avenir de la population. La diminution de la quantité des déchets toxiques mis en décharge constituera l'une de ses priorités. Ces déchets seront stockés avant expédition et valorisation. Les opérations de valorisation des « déchets industriels B » seront également développées.

Les mairies de Saint-Pierre et de Miquelon, l'Ademe, et la Cacim (Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et des métiers) ont contribué à la réflexion et à la mise en place du dispositif orchestré par la [Sodepar](http://www.sodepar.fr).